



# COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

## Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE  
✉ [cd68judo.president@orange.fr](mailto:cd68judo.president@orange.fr)  
✉ [cd68judo@wanadoo.fr](mailto:cd68judo@wanadoo.fr)  
☎ 03.89.43.74.23  
<http://www.cdjudo68.com>



Présidence – Circulaire N°21/22-04  
Mulhouse, le 20 décembre 2021.

À

Présidents de clubs

### Affaire suivie par :

- Président       Secrétaire Générale       Trésorier  
 Responsable(s) de commission(s) :       Autre(s) – préciser :  
 Conseiller Technique       Secrétaire Administrative  
 Responsable Sections Sportives :

### Copie :

- Circulaire fédérale sur l'honorabilité

### Objet :

Demande de subvention à la CeA

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Depuis le 01 janvier 2021 les Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont transférés leurs compétences à la nouvelle collectivité dénommée CeA (Collectivité européenne d'Alsace), vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de subvention « Aide aux clubs sportifs » pour l'année à venir.

**Votre demande doit obligatoirement nous être retournée : aucun dossier ne doit être adressé directement à la CeA.**

***Nous sommes chargés d'assurer le contrôle et le retour vers la CeA.***

La date fixée par la CeA est le 04 février.

**Les dossiers devront avoir été retournés au Comité Départemental pour le mercredi 26 janvier.**

L'ensemble des dossiers sera examiné par le Comité Départemental le samedi 29 janvier.

**Les dossiers devront nous être retournés exclusivement au format informatique : document Word original pré-rempli joint à la présente circulaire avec toutes les pièces complémentaires jointes à votre mail à destination exclusive de [cd68judo@wanadoo.fr](mailto:cd68judo@wanadoo.fr).**

**Le fichier Word pré-rempli et modifié par nos soins est à enregistrer en remplaçant « VILLE-NOM DU CLUB » par le nom de votre club en commençant par le nom de votre ville de pratique.**





# COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

## Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ [cd68judo.president@orange.fr](mailto:cd68judo.president@orange.fr)

✉ [cd68judo@wanadoo.fr](mailto:cd68judo@wanadoo.fr)

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cdjudo68.com>



Contrairement à l'année dernière le document fournit permet l'insertion de page(s) supplémentaire(s) ou d'image(s). S'il vous est nécessaire d'ajouter des pages, copier et coller la page entière des informations à ajouter en essayant autant que faire se peut de respecter la mise en page initiale.

La mission de validation des dossiers implique que nous les contrôlions, c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir prendre le plus grand soin pour le remplir en respectant les quelques consignes suivantes.

➔ **Compléter le formulaire Word et renvoyez le nous joignez également un document au format pdf** en enregistrant directement à partir de Word au format pdf. Menu « Fichier », « Enregistrez sous », choisir le dossier d'enregistrement, « Nom de fichier » garder le même que le document Word, dans « Type de fichier » choisir « PDF(\*.pdf) » puis enregistrer. Le document est automatiquement converti au format pdf sans altération de sa mise en page sous Word.

### Page 1

#### ✚ Identité de l'association

Renseigner TOUS les champs et supprimer les mentions inutiles concernant les « Discipline(s) sportive(s) ». Si vous pratiquez plusieurs des disciplines associées de la FFJDA indiquez les toutes. Toutes les disciplines associées de la FFJDA sont déjà renseignées, supprimez celle(s) qui ne vous concernent pas.

#### ✚ Composition du Bureau

Compléter toutes les informations demandées.

#### ✚ SIRET

Récupérer l'avis de situation en suivant le lien : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Nota : le lien indiqué dans le formulaire de la CeA n'est pas valide. Utiliser celui indiqué ci-dessus.

1 -

Obtenir un avis de situation au répertoire Sirene

Ce service permet d'obtenir, pour chaque entreprise et établissement, association ou organisme public inscrit au répertoire Sirene, une « fiche d'identité » comportant les informations mises à jour dans le répertoire SIRENE la veille de la consultation.

Avis de situation : Recherche par numéro Siren ou Siret

1 Recherche par siren ou siret    2 Téléchargement de l'avis de situation

Pour obtenir l'avis de situation, vous devez vous munir du **numéro Siren** de l'entreprise ou du **numéro Siret** de l'établissement recherché. Si vous ne disposez pas de cet identifiant, vous pouvez le **rechercher sur le site [www.sirene.fr](http://www.sirene.fr)**.

Renseigner le numéro Siren ou Siret

Le champ signalé par un astérisque (\*) est obligatoire.

Numéro Siren ou Siret\*

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Les renseignements fournis figurent au Répertoire national des entreprises et des établissements,

Temps estimé pour l'obtention d'un avis de situation au répertoire Sirene : ⌚ 5 min.

2 -

Mesurer pour comprendre    Insee    Avis de situation Sirene

Accueil > Télécharger l'avis de situation de l'établissement siège

Télécharger l'avis de situation de l'établissement siège

1 Recherche par siren ou siret    2 Téléchargement de l'avis de situation

1

Recherche par siren ou siret

2

Téléchargement de l'avis de situation

2

Votre recherche porte sur l'entreprise immatriculée : 452 548 191

Entreprise

COM DEP 68 JUDO JUJITSU KENDO    Siren : 452 548 191

État	Entreprise active depuis le 11/06/1967
Siret du siège	452 548 191 00017
Adresse du siège	3 RUE DE THANN 68200 MULHOUSE
Catégorie juridique	9260 - Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)
Activité principale exercée	85.51Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
Appartenance au champ de FESS	Oui

COM DEP 68 JUDO JUJITSU KENDO    Siren : 452 548 191

État	Entreprise active depuis le 11/06/1967
Siret du siège	452 548 191 00017
Adresse du siège	3 RUE DE THANN 68200 MULHOUSE
Catégorie juridique	9260 - Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)
Activité principale exercée	85.51Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
Appartenance au champ de FESS	Oui

Établissement siège

Siret : 452 548 191 00017

État	Établissement actif depuis le 01/01/2008
Adresse	3 RUE DE THANN 68200 MULHOUSE
Activité principale exercée	85.51Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

3 -

Télécharger l'« avis de situation » et enregistrez-le.





# COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

## Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ [cd68judo.president@orange.fr](mailto:cd68judo.president@orange.fr)

✉ [cd68judo@wanadoo.fr](mailto:cd68judo@wanadoo.fr)

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cdjudo68.com>



Celui-ci doit ressembler à cela.



Service Statistique  
Répertoire SIRENE

### SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 22/12/2021

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 11/06/1967
Identifiant SIREN	452 548 191
Identifiant SIRET du siège	452 548 191 00017
Dénomination	COM DEP 68 JUDO JUJITSU KENDO
Catégorie juridique	9260 - Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)
Activité Principale Exercée (APE)	85.51Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
Appartenance au champ de l'ESS <sup>1</sup>	Oui

  

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 11/06/1967
Identifiant SIRET	452 548 191 00017
Adresse	3 RUE DE THANN 68200 MULHOUSE
Activité Principale Exercée (APE)	85.51Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

1 : Economie Sociale et Solidaire

**Important :** A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

**Avertissement :** Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Ajouter dans la 10<sup>ème</sup> page (que nous avons ajouté) du dossier une « copie d'écran » du document pdf que vous avez téléchargé.

**Attention**, le document est protégé vous ne pourrez pas utiliser la fonction « prendre un instantané » avec votre lecteur pdf.

Pour réaliser cette opération, utiliser l'« Outil capture d'écran »  de Windows. Il se trouve dans les Accessoires du menu Windows.

## Page 2

Si cela n'est pas déjà fait, scannez le Relevé d'Identité Bancaire de votre club et enregistrez-le au format pdf de préférence.

Ouvrez-le avec votre lecteur pdf. Avec la fonction « prendre un instantané » faire une « copie d'écran » et ajoutez-la dans le cadre de la page 2. Si nécessaire ajuster la taille de l'image (clic droit de la souris et rubrique « Taille et position » du menu contextuel qui est apparu.

## Page 3

### Point N°1. « Licenciés »

✚ Il s'agit d'indiquer le décompte issu de l'Extranet à la date du **31 août de la saison précédente**. Le décompte des **JEUNES (18 ans inclus)** concerne les jeunes **nés en 2003 et après** (recherche dans l'Extranet : Consultation/Extraction, sélection de l'onglet 2020/2021, sélection du sexe, Né après : le **31/12/2002**).

✚ Le décompte suivant les mêmes règles doit être fait pour les licenciés ayant une licence sport adapté ou handisport si vous êtes concernés. **Nota important :** le formulaire concernant ces populations doit être adressé au Comité ou organisme de proximité sur le territoire Alsacien auprès duquel les licences « Sport adapté » ont été prises. En conséquence devez remplir **deux formulaires différents**.





# COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

## Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE  
✉ [cd68judo.president@orange.fr](mailto:cd68judo.president@orange.fr)  
✉ [cd68judo@wanadoo.fr](mailto:cd68judo@wanadoo.fr)  
☎ 03.89.43.74.23  
<http://www.cdjudo68.com>



### Page 4

#### Point N°2. « Sports par équipe »

Le Judo bien qu'étant un sport individuel n'en est pas moins AUSSI un sport par équipe.

- ✚ La Page 4 concerne la saison **2021/2022** pour les équipes évoluant en division nationale (premier des 3 cadres) ainsi que les équipes de niveau Régionale et Départementale (Bassin Alsaciens compris) dans les deux cadres suivants.

### Page 5 et 6

#### « Déplacements par équipe en sport individuel et/ou collectif »

- ✚ **Indiquez vos équipes** qui ont été qualifiées aux Championnat de France Seniors, Juniors et Cadet(te)s quel que soit le niveau (Division) y compris si elles n'ont pas été constituées uniquement par des judokas de votre club et/ou de Juniors.

Les équipes qualifiées aux compétitions utilisant la dénomination « 1/2 finales » (Grand EST) sont également concernées.

Il s'agit ici d'indiquer également les équipes ayant réalisées des déplacements pour les compétitions qui ont été reportées **après le 01 septembre 2019 et qui auraient dû se dérouler dans la (les) période(s) ou les compétitions ont été interrompues ou interdites.**

Si ces deux pages ne suffisent pas, comme indiqué au début de la circulaire faites un copier/coller de la page entière vierge et ajoutez là à la suite puis complétez là.

- ✚ Pour les clubs concernés par l'enseignement et l'encadrement de judoka handicapés n'oubliez pas d'indiquer vos déplacements.

### Page 7

#### Point N°3. « Déplacements individuels seniors et jeunes »

Il s'agit des déplacements aux 1/2 finales (tous lieux) et/ou aux championnats de France au niveau National qu'il soit de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> division tel que défini et dénommé dans les « Textes officielles et Règlements de la FFJDA ».

- ✚ **Les Vétérans sont exclus.** Attention les catégories (M1/F1, M2/F2, M3/F3, etc.) Vétérans démarre dès l'âge de 30 ans. **Vous pouvez avoir des judokas qui ont plus de 30 ans et qui ont participé à ces compétitions.** Comme vous devez indiquer la catégorie et l'année (de naissance), préciser que vos judokas qui sont concernés ont participé au titre de la catégorie « inférieur » (Senior) comme le permet les « Textes officielles et Règlements de la FFJDA ». Copier et coller pour chaque judoka la phrase en bleu ajoutée. Si vous n'êtes pas concernés merci de supprimer cette phrase que nous avons ajouté.

- ✚ Il s'agit ici d'indiquer également les déplacements réalisés pour les compétitions qui ont été reportées **après le 01 septembre 2019 et qui auraient dû se dérouler dans la (les) période(s) ou les compétitions ont été interrompues ou interdites.**

Si ces deux pages ne suffisent pas, comme indiqué au début de la circulaire faites un copier/coller de la page entière vierge et ajoutez là à la suite puis complétez là.

### Page 8

#### « Aide à la formation »

Je vous demande de joindre à votre demande « un mini budget » (tableau au format Excel joint) faisant état du coût de la formation, la participation au coût de la formation par le stagiaire, la participation au coût de la formation par le club, la participation au coût de la formation par d'éventuel(s) autre(s) partenaire(s), des frais de déplacements, des éventuels frais de restaurations et/ou hébergements, d'une estimation du temps bénévole que vous avez consacré pour accompagner le diplômé en considérant que





# COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ [cd68judo.president@orange.fr](mailto:cd68judo.president@orange.fr)

✉ [cd68judo@wanadoo.fr](mailto:cd68judo@wanadoo.fr)

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cdjudo68.com>



« l'équivalent taux horaire » de la ou les personnes qui l'on(t) accompagné(s) aurai(en)t pu être rémunérée(s) au tarif **forfaitaire** de 20€ de l'heure, les frais de matériel(s) pédagogique, etc.

N'oubliez pas de joindre une copie du diplôme, vous pouvez également joindre une copie de la carte professionnelle. Ajoutez ce(s) document(s) dans le cadre que nous avons ajouté à la fin du dossier de demande de subvention (copier/coller à partir d'un document pdf avec l'outil « Prendre un instantané »)

- Vous pouvez, si cela n'a pas encore été réalisé, **mettre également à jour l'Extranet de votre club** (Comité, Enseignants, Horaires des cours, Nom et adresse mail du (des) contact(s) club, etc.).
- Par ailleurs, **je vous rappelle qu'il est nécessaire à toutes les personnes participants régulièrement ou occasionnellement :**
  - à l'**encadrement** (cours ou déplacements sur manifestations officielles),
  - à l'**accompagnement** lors de tous déplacements auxquels participe le club,
  - **en contact,**

**avec des mineurs de compléter son espace licencié concernant son honorabilité** (voir [circulaire fédérale jointe](#) en fin de circulaire).

Cette disposition ne dispense pas **pour toutes les personnes assurant l'encadrement** de vos cours adultes ou jeunes de se mettre en règle vis-à-vis de la **carte professionnelle** qui est obligatoire et préalable à tout que l'encadrement soit **rémunéré ou non** (bénévole).

Elle doit pouvoir être présentée à tout instant.

Une copie (avec le QR code apparent) **DOIT** être affichée dans le lieu d'enseignement dans un lieu accessible à tout le public en toutes circonstances.

## « Aide à l'entraînement »

Complété le tableau le plus précisément possible et n'oubliez pas de joindre les copies des justificatifs de salaires

Pour ce qui concerne les personnes en charge de l'encadrement des entraînements, je vous demande d'indiquer dans le champ :

- « **Brevet d'état** » : toutes les personnes titulaires d'un diplôme de Certificat de Qualification Professionnel (CQP), Brevet Professionnel (BP), Brevet d'État du 1<sup>er</sup> degré (BE1), Brevet d'État du 2<sup>nd</sup> degré (BE2), Brevet d'État du 3<sup>ème</sup> degré (BE3), Diplôme d'État (DE) et Diplôme d'État Supérieur (DES).
- « **Brevet fédéral** » : les personnes titulaire du Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole.
- « **Non diplômés** » : les personnes ayant les rôles d'Animateur Suppléant et d'Assistant Club.
- Indiquer également le Numéro du diplôme.

## → Dernières consignes :

- **N'oubliez pas** de joindre tous les justificatifs et ou page(s) complémentaire(s) en prenant soin de bien les identifier et numéroter notamment par rapport aux pages et différents paragraphes
- **Pas de dossier papier** : si vous rencontrez des difficultés avec les fichiers informatique, faites-le nous savoir rapidement.
- Joignez bien le budget d'aide à la formation (fichier Excel).
- N'oubliez pas la copie de l'arrêté des comptes adoptés lors de votre dernières Assemblée Générale.

Bien évidemment nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et aide à la constitution de vos dossiers.

Nous souhaitons que chaque structure fasse une demande qui puisse être satisfaite dans les meilleures conditions.





# COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

## Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ [cd68judo.president@orange.fr](mailto:cd68judo.president@orange.fr)

✉ [cd68judo@wanadoo.fr](mailto:cd68judo@wanadoo.fr)

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cdjudo68.com>



自他共栄

*Je sais que certains d'entre vous ne formulent pas de demande car cette aide ne vous est pas utile au fonctionnement de votre structure.*

*Dans ce cas je vous demande de bien vouloir, malgré tout, faire une demande de subvention afin que cette aide, qui pour vous n'est pas primordiale, puisse malgré tout servir la cause du judo en vous permettant de mutualiser à plusieurs clubs le montant de cette aide pour pouvoir proposer une animation vers les jeunes.*

*Si vous décidez de suivre ma demande nous nous réunirons pour déterminer **ensemble** quelles actions nous réaliserons. Bien sûr, le Comité Départemental y prendra toute sa place en complétant si nécessaire le financement.*

*Cela serait un bel exemple de mise en œuvre d'un des principes fondateur du judo : « Entraide et prospérité mutuelle ».*

*Quelques indications sur la situation des licences qui est assez variable d'un club à l'autre y compris dans les « mêmes » conditions (club en ruralité, club péri-urbain ou club urbain).*

- ✚ nous avons perdu 517 licences au cours de la saison 2018/2019 (soit environ 10% de nos licenciés),
- ✚ la saison 2019/2020 nous avons terminés avec 124 licences de moins que la saison précédente,
- ✚ la saison 2020/2021 s'est soldée avec une perte de 1 347 licences.
- ✚ ce qui fait, cumulé, **1 988 licences en moins depuis août 2018** . . .

*Cette saison, au 20 décembre, nous avons 899 licences (de date à date) de plus que la saison précédente. Nous avons regagné 66% de la perte de l'année dernière, ce qui dans le contexte actuel est plutôt un bon voire même très bon résultat. Grace à vous et à tout ce que vous avez fait pour permettre la reprise. À partir du nombre de licencié à cette période, en année « normale », il est possible d'estimer le nombre de licence à la fin de saison. Selon la simulation nous devrions terminer autour de 4 440 licences soit 566 licence de moins que la saison 2019/2020 qui reste, pour ce qui concerne les licences, une année quasi normale.*

*La projection de 3 665 que nous avons faite l'année dernière s'est quasiment réalisée puisque nous avons terminés la saison 2020/2021 avec 3 659 licences.*

*Le nombre de licence à ce jour est de 4 210 soit 985 licences de plus que le 11 novembre dernier. Il manque 230 licences pour atteindre « l'objectif » de 4 440 au 31 août, sachant que l'année dernière nous avons contractés 434 licences dans la même période. Je ne doute pas que nous arrivions à faire au moins aussi bien.*

	Tableau récapitulatif des licences			
	De date à date (11 novembre)	De date à date (23 décembre)	Nombre de licences au 31 août :	Ecart 11 novembre/31 août
2013/2014	5 124		5 818	694
2014/2015	5 023		5 679	656
2015/2016	4 824		5 743	919
2016/2017	5 058		5 696	638
2017/2018	4 927		5 647	720
2018/2019	4 524	4 785	5 130	606
2019/2020	4 444	3 308	5 006	562
2020/2021	3 225	4 210	Objectif 4 440	Objectif 1 215

*L'objectif à la fin de la saison 2022/2023 est d'être repassé (largement) au-dessus des 5 000 licences.*





# COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

## Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ [cd68judo.president@orange.fr](mailto:cd68judo.president@orange.fr)

✉ [cd68judo@wanadoo.fr](mailto:cd68judo@wanadoo.fr)

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cdjudo68.com>



*L'objectif pour la fin de l'Olympiade (31 août 2024) est d'être autour de 5 500*

*Bien sûr nous ne sommes pas les seuls à souffrir, mais le judo est un sport de combat et nous savons relever les défis.*

*Les baisses de licences des dernières années tendent à réduire les moyens du Comité (environ 3,5€/licence) pour faire des actions envers les jeunes notamment. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir, même si cela ne vous est pas nécessaire de bien vouloir faire la demande de subvention jointe.*

*Par avance merci de votre esprit de solidarité.*

*Je compte sur vous, par avance merci.*

*Dans l'attente de vos retours et restant à votre disposition recevez, madame, monsieur, le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.*

Jean-Luc CARDOSO  
Président du CD68 Judo





# COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

## Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ [cd68judo.president@orange.fr](mailto:cd68judo.president@orange.fr)

✉ [cd68judo@wanadoo.fr](mailto:cd68judo@wanadoo.fr)

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cdjudo68.com>



F.F.J.D.A.

## ADMINISTRATION

### Contrôle d'honorabilité

A l'attention des Dirigeant.e.s des Organismes Territoriaux Délégués (OTD) (Ligues et comités) de la FFJDA

Madame La Présidente, Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

Les articles L212-9, L212-1 et L322-1 du Code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un Etablissement d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Suite aux affaires de violences dans le sport rendues publiques ces derniers mois, le Ministère chargé des sports a souhaité rendre systématique, à compter de janvier 2021, le contrôle de l'honorabilité des encadrants sportifs bénévoles et des exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (dirigeants des associations sportives).

Ce contrôle viendra compléter celui déjà effectué au travers de la carte professionnelle pour les enseignants et encadrants rémunérés.

Pour pouvoir contrôler l'honorabilité des encadrants bénévoles et des dirigeants des clubs affiliés, il est nécessaire de récolter les éléments constitutifs de leur identité et donc de compléter leur fiche licence notamment pour ce qui concerne le nom et le lieu de naissance.

**Ainsi, je demande à tout.e dirigeant.e d'association affiliée et OTD de la FFJDA (Président.e, Secrétaire Général.e, Trésorier.e) et tout.e enseignant.e et encadrant bénévole bien vouloir compléter sa fiche licence avant le 31 décembre 2020 en vous connectant à votre espace licencié : <https://www.ffjudo.com/connexion> (sélectionnez votre profil puis cliquez sur le bouton "Je complète mes informations licence" en bas de votre fiche licence).**

Pour toute demande d'assistance, vous pouvez contacter le service des licences : [licences@ffjudo.com](mailto:licences@ffjudo.com) ; 01 40 52 15 92.

**Nous avons besoin de vous pour lutter, ensemble, contre les violences dans le judo et dans le sport.**

Je compte sur vous et vous remercie par avance de bien vouloir faire circuler cette information afin de rendre possible ce contrôle d'honorabilité.

Bien cordialement,

Magali BATON  
Secrétaire Générale FFJDA

Référence document : EIA- EMAIL INFOS ADMINISTRATIVES- décembre 2020

Saison 2020/2021

